



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 65969

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les prêts sociaux étudiants (PSE). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel bilan peut être effectué de ces PSE pour l'année 1991-1992. En particulier, il souhaiterait savoir, pour chacune des académies, quel est le nombre de dossiers déposés et le nombre de prêts attribués.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre du plan social étudiant a été mis en place un système de prêts sur critères sociaux, complémentaire du système de bourses d'enseignement supérieur, par ailleurs renforcé. L'année 1991-1992 a constitué une année expérimentale de ce nouveau système. Le ministère de l'éducation nationale et de la culture prévoyait la distribution de 120 000 prêts aux étudiants, nombre qui fut donc proposé aux établissements de crédit lors de l'adjudication sous la forme de 30 lots de 4 000 prêts chacun. Or, les quatre établissements intéressés par le dispositif ne se sont portés adjudicataires que pour 9 lots, soit 36 000 prêts. Peu adapté à la demande des étudiants, le nouveau système de prêts n'a pas donné les résultats escomptés puisque seulement 65 prêts ont été accordés pour toute la France. Cependant, il a été décidé de continuer l'expérimentation de ce système durant l'année universitaire 1992-1993 dans les mêmes conditions. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur les modifications et les évolutions qu'il convient d'envisager pour l'avenir de ce type d'aide aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65969

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5791